COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 FEVRIER 2022 A 19h00

<u>Présents</u>: DUBOURG Philippe, BACUS Thierry, LAMOTHE Georges, EVRARD Agnès, LELIEVRE Brigitte,

BOCCANFUSO Patrice, VERLANDE Michel, DENAMPS Clémence, LACOSTE Odile.

Absent excusé: DALESME Clément procuration à Georges Lamothe

Secrétaire de séance : BACUS Thierry

Ajouter 1 délibération

Inscription du projet de réhabilitation du logement au budget de l'année et acceptation du plan de financement.

Contre

0

Abstention

0

Pour

10

1/ Vente chemin communal situé au lieu-dit Les Boiges

Suite à la demande écrite en date du 22/12/2021 de Monsieur DALESME Clément propriétaire des parcelles D530,496,494 sis lieu-dit Les Boiges, sollicite l'achat du chemin communal d'une surface d'environ 249m² qui part de la voie communale et qui longe ces parcelles pour accéder à sa maison.

Si le conseil municipal donne son accord, M. DALESME Clément et sa compagne s'engagent à assumer l'ensemble des frais concernant le géomètre, l'enquête publique, la publicité et autres même si la vente ne se faisait pas.

D'autre part se rajoute en plus des frais le prix de vente de 1000€ pour la commune.

Mr Dalesme ne participe pas à la délibération.

Contre

0

Abstention

0

Pour

9

2 /Enquête publique : choix du commissaire enquêteur et du géomètre pour la cession d'un chemin communal

Pour vendre ce chemin communal il y a lieu de nommer pour le bornage et la préparation de l'enquête publique un géomètre.

Retenue Mme DENIS Déborah géomètre expert DPLG agence de Riberac 35 rue Couleau 24600 Ribérac.

Pour l'enquête publique, retenue Mme SCIPION Sylviane commissaire enquêtrice.

Contre

0

Abstention

0

Pour

10

3/ Admission en non-valeur.

Suite à la demande du comptable assignataire, il y a lieu de délibérer pour un non-paiement de factures concernant l'assainissement collectif sur l'année 2017 dont les poursuites se sont avérées vaines.

Admission en non-valeur pour un montant de 342,24€.

Concernant la deuxième somme de 90,35€ sur l'année 2019 nous demandons la poursuite pour la mise en paiement car cette personne qui travaille.

Contre

0

Abstention

0

Pour

10

4/ Adhésion au service médecine professionnelle du CDG24

Pour permettre le suivi médical professionnel de notre personnel il y a lieu de renouveler l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce pour une durée de 3 ans.

Contre

0

Abstention

0

Pour

10

5/Convention relative au financement dans le cadre de la réalisation des audits énergétiques

Dans le cadre de la convention « paquet énergie » signée le 15 avril 2021 entre la communauté de commune du Périgord Ribéracois et le syndicat départemental d'énergies de la Dordogne, un audit énergétique a été réalisé sur 9 logements communaux dont 1 sur la commune de St Sulpice de Roumagnac.

La CCPR participe financièrement pour moitié, à la réalisation de cet audit (pour rappel le coût résiduel par logement varie en fonction de la superficie : 280€ par logement de moins de 300m² et 227,50€ par logement de plus de 300m²).

Concernant St Sulpice, le logement de l'ancienne poste faisant 110m² la somme restant à charge de la commune 140€.

Contre

0

Abstention

0

Pour

10

6/ Règlement intérieur du FOYER RURAL

Suite à la réactualisation du règlement intérieur concernant les tarifs et l'utilisation de la salle, et après concertation avec les associations, il y a lieu d'approuver ce dernier.

Contre

0

Abstention

0

Pour

10

7/Inscription du projet de réhabilitation du logement ancienne poste au budget de l'année et approuvé le plan de financement

Suite au projet de réhabilitation du logement situé au 2 rue de la place en 2 logements T3 et T4 pour une somme de 220 000€. Travaux qui doivent commencer au 2^{ème} semestre 2022. Il y a lieu d'inscrire ce projet au budget 2022 et d'approuver le plan de financement qui est le suivant :

Subvention demandée : DETR 40% 88000€, REGION 20% 44000€, DEPARTEMENT 20% 44000€,

EMPRUNT 20% 44000€, autofinancement (frais d'ingénierie) 28000€

Total des aides publiques 80% 176000€, autofinancement 20% 44000€

Total HT 100% 220000€.

Contre

0

Abstention

0

Pour

10

7/ Questions diverses

Suite avec une conversation avec un adjoint de la commune de St Martin de Ribérac que pensez-vous d'une éventuelle fusion des communes ? Le débat est ouvert

Fin de séance à 20h10